

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le mercredi 16 octobre 2024

L'État et le Département signent le contrat local des solidarités 2024-2027 et la convention pour l'insertion et l'emploi 2024

Le Pacte national des solidarités a pris la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté entendant poursuivre la démarche partenariale engagée avec les collectivités.

Le contrat local des solidarités 2024-2027 : un outil de lutte contre les inégalités

Le contrat local des solidarités 2024-2027 pour l'Indre-et-Loire s'inscrit dans ce cadre et décline les actions territoriales sur 4 axes :

- la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- la transition écologique solidaire ;
- l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Cette contractualisation, financée à parts égales par l'État et le Département, prévoit pour chacun des cocontractants **d'investir plus d'1 335 000 € sur le champ de la solidarité, de l'insertion et de l'emploi.**

Sur le champ de la solidarité, elle va permettre au département qui mobilise **plus de 648 000 € en 2024**, de pérenniser, de renforcer ses actions à travers différentes priorités.

1 - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :

- pérenniser le dispositif d'accompagnement social lié au logement pour les jeunes avec le programme « Autonomise Toit ! » ;
- accompagner les jeunes via le Fonds d'aide aux jeunes.

2 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :

- accueillir et accompagner les personnes vulnérables ;
- coordonner les acteurs pour l'accès aux droits ;
- renforcer la coordination des parcours et la référence de parcours ;
- accompagner et permettre l'accès aux droits des citoyens français itinérants ;
- repérer et accompagner les majeurs vulnérables (CRIP).

Contacts presse :

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Contact Département :
Justin Sivault, chef de cabinet
Mél : jsivault@departement-touraine.fr
06.69.94.71.15

3 - Construire une transition écologique solidaire :

- accompagner l'urgence sociale et l'aide alimentaire (finalisation en cours) ;
- accompagner les ménages précaires dans leur logement (amélioration et précarité énergétique) ;
- accompagner la mobilité solidaire.

4 - Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous grâce aux actions inscrites dans la convention pour l'insertion et l'emploi.

La convention pour l'insertion et l'emploi 2024 : l'accompagnement des personnes vulnérables pour un retour vers l'emploi

La convention pour l'insertion et l'emploi 2024 vise l'augmentation du retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont dépourvues, ainsi qu'une amélioration de la réponse aux besoins de recrutement et fait l'objet d'une contractualisation séparée.

Dans le cadre de la loi Plein emploi comme du Pacte des solidarités, **l'enjeu est d'accroître le retour à l'emploi et plus particulièrement pour les personnes qui en sont le plus éloignées.** Il est inscrit comme un levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

La convention pour l'insertion et l'emploi 2024 poursuit ainsi deux objectifs :

- préparer la mise en place de la loi pour Plein emploi (réforme de France Travail) ;
- intensifier les accompagnements et densifier l'offre de solutions locales.

Cette première contractualisation pour l'insertion et l'emploi couvre uniquement l'année 2024 dans une logique transitoire, préparatoire à un cadre pérenne à partir de 2025. Elle vise à assurer à la fois une continuité mais surtout à amorcer la transformation induite par la loi Plein emploi.

Cette contractualisation qui mobilise **687 000 € pour 2024** va permettre au Département de pérenniser, et renforcer les actions s'inscrivant dans l'axe 2 du contrat local des solidarités :

- accompagner les allocataires du RSA dans le cadre du plan d'actions « Rebondir sans attendre » ;
- développer et pérenniser le dispositif « Mon enfant accueilli, un emploi retrouvé » ;
- pérenniser le « Coaching social » des bénéficiaires du RSA ;
- maintenir le fonds départemental pour l'insertion et l'emploi (FDIPE).

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Contact Département :
Justin Sivault, chef de cabinet
Mél : jsivault@departement-touraine.fr
06.69.94.71.15

La signature de ces deux contrats s'inscrit pleinement dans les orientations du **schéma départemental unique des solidarités** qui vient d'être adopté par l'Assemblée départementale.

Contacts presse :

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Contact Département :

Justin Sivault, chef de cabinet
Mél : jsivault@departement-touraine.fr
06.69.94.71.15